

GRILLES TARIFAIRES 2022-2023

Adoptées par le conseil communautaire du 12 avril 2022

1.1.1. Tarifs dédiés aux résidents de l'agglomération de Cergy-Pontoise

Tarifs basés sur le quotient familial CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP
Tranches	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Quotient familial conservatoire	0-299	300-599	600-899	900-1199	1200-1499	1500-1999	2000-2499	2500-2999	> 3000
DISCIPLINES									
Eveil - Découverte - Initiation - Pratiques d'ensemble (musique - danse - théâtre)	71 €	76 €	81 €	86 €	91 €	112 €	137 €	157 €	183 €
Cycle 1 - Cycle 2 - Parcours personnalisés	173 €	178 €	193 €	203 €	224 €	274 €	325 €	366 €	427 €
Cycle 3 - Parcours amateur - Orientation professionnelle	244 €	254 €	274 €	295 €	315 €	366 €	427 €	508 €	610 €
Cycle d'enseignement préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES).									

1.1.2. Tarifs dédiés aux résidents hors agglomération de Cergy-Pontoise

Tarifs basés sur le quotient familial CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP	CACP
Tranches	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Quotient familial conservatoire	0-299	300-599	600-899	900-1199	1200-1499	1500-1999	2000-2499	2500-2999	> 3000
DISCIPLINES									
Eveil - Découverte - Initiation - Pratiques d'ensemble (musique - danse - théâtre)	183 €	193 €	203 €	224 €	234 €	284 €	356 €	406 €	467 €
Cycle 1 - Cycle 2 - Parcours personnalisés	427 €	437 €	478 €	498 €	549 €	681 €	803 €	904 €	1 057 €
Cycle 3 - Parcours amateur - Orientation professionnelle	610 €	635 €	686 €	737 €	787 €	914 €	1 067 €	1 270 €	1 524 €
Cycle d'enseignement préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES).									

Nota bene : un abattement de 10% est calculé à partir du 2^e enfant inscrit au CRR quelle que soit sa provenance géographique.

1.1.3. Tarifs spécifiques

Certains tarifs sont facturés forfaitairement :

- ▲ Licence pour les étudiants en Lettres et Arts Vivant en partenariat avec l'Université de Cergy-Pontoise : 250 €
- ▲ Accompagnement de projets pour les élèves de Musiques Actuelles Amplifiées : 80 €
- ▲ Pratique chorale et orchestrale (s'adresse à tous les étudiants qui ne pratiquent qu'une seule discipline collective) : 80 €
- ▲ Discipline seule (département culture musicale, FM) : 150 €
- ▲ Discipline supplémentaire (s'adresse aux élèves qui choisissent une discipline ne faisant pas partie des options obligatoires ou facultatives proposées dans le cadre de leur cursus dominant) : 150 €
- ▲ La location d'un instrument de musique : 45 €/trimestre soit :
 - pour un contrat sur 9 mois, d'octobre à juin : 135 €
 - pour un contrat sur 12 mois, d'octobre à septembre : 180 €

La location d'un instrument de musique entraîne la signature d'un contrat.

Le règlement des locations d'instruments de musique a été approuvé par délibération du 16 avril 2019 (cf. chapitre 7).

Tarifs au forfait (CACP et hors CACP)	
Licence	250 €
Accompagnement de projet	80 €
Pratique chorale ou orchestrale	80 €
Discipline seule (culture musicale, option musique au bac, FM)	150 €
Discipline supplémentaire (s'adresse aux élèves qui choisissent une discipline ne faisant pas partie des options obligatoires ou facultatives proposées dans le cadre de son cursus dominant)	150 €
Location d'instrument sur 9 mois	135 €
Location d'instrument sur 12 mois	180 €

Exonérations	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choristes du Chœur Campus ▪ Pratique orchestrale au CRR si l'instrumentiste est inscrit dans une école de musique de l'agglomération ▪ Collégiens des classes orchestre de l'agglomération 	Exonération
Classes à horaires aménagés musique (CHAM), hors discipline supplémentaire	Exonération
Classes à horaires aménagés musique (CHAD), hors discipline supplémentaire	Exonération
Cycle 2 de musiques actuelles (MAC2) dans le cadre d'une double inscription école de musique de l'agglomération/CRR.	Exonération

Autres	
Droits d'inscription à l'examen d'admission au CPES	30 €
Stages organisés par le CRR	30 €